

Avortement de l'enfant : le Sénat s'en lave les mains

Ce soir le Sénat vient d'adopter en deuxième lecture la suppression de l'état de détresse comme condition pour avorter un enfant. La Fondation Jérôme Lejeune déplore un débat confisqué, écrasé par le tabou sur un sujet fondamental, un enjeu touchant à la vie et à la mort, noyé dans un texte relatif au droit du travail.

Pour Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune : *"la gauche française a fait ce soir la moisson idéologique de ce qui a été semé en termes de relativisme, de libéralisme, d'utilitarisme, depuis plus de quarante ans sur le plan philosophique."*